

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE N°94/2023**

**Objet : Occupation temporaire du domaine public communal afin d'y installer une terrasse restaurant – PIC AND CO.**

**Le Maire de la commune de Clérieux,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et suivants,  
Vu le Code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,  
Vu la demande en date du 15 mai 2022, par laquelle la société PIC AND CO sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal (2 places de stationnement place Saint Catherine) en vue d'y installer une terrasse de restaurant durant la fête du village.  
Vu la concertation ayant eu lieu entre la société PIC AND CO et le comité des fêtes de Clérieux.**

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : La société PIC AND CO est autorisée à occuper 2 places de stationnement sur la place Saint Catherine en vue d'y installer une terrasse de restaurant.**

**ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour du samedi 27 mai 2023 au dimanche 28 mai 2023 de 08H00 à 18H00.**

**ARTICLE 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté après toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune de Clérieux fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.**

**ARTICLE 4 : Le Maire, la Directrice Générale des Services et le responsable des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

**ARTICLE 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

Notification sera faite à l'intéressé.

**Pour copie conforme.**

**A Clérieux, le 15 mai 2023**



**Le Maire  
Fabrice LARUE**

**Pour le Maire, l'Adjoint**

